

fixée, on entrera dans l'Eglise, à la suite de la Croix de Procession et du Clergé ; et si l'Eglise n'était pas assez grande pour recevoir tout le monde, la foule pourrait s'étendre sur la place de l'Eglise, de manière à se trouver ainsi unie moralement à ceux qui sont dans l'Eglise et à pouvoir réciter en même temps qu'eux les 5 *Pater* et les 5 *Ave* prescrits pour cette occasion, lorsqu'on en donnera le signal par le son d'une clochette. Quand il faudra partir pour la seconde Procession, la Croix et le Clergé se mettra à la tête de ceux qui étaient les derniers à la porte de l'Eglise, en sorte que lorsqu'ils arriveront à la seconde Eglise ou qu'il faudra entrer pour la seconde fois dans la même Eglise, ils se trouveront les premiers à entrer dans l'Eglise ; et ainsi de suite pour les autres entrées. Pour les lieux où il n'y a qu'une Eglise, la foule pourrait faire le tour de la place, et entrera ainsi facilement dans l'Eglise. Pour jouir du privilège attaché aux trois Processions, c.-à-d. de pouvoir par là satisfaire aux 15 visites qu'on est tenu de faire, quand on les fait en particulier, il faut assister aux trois Processions.

2. P. S. N'oubliez pas que cette année, comme l'an dernier, vous pourrez remplacer la dernière oraison de *Mandato* par celle que vous croirez devoir dire, selon les besoins du temps : v. g. *ad petendam pluviam* (16), *ad postulandam serenitatem* (17) etc.

ANNONCE D'UNE PROCHAINE ÉLECTION.

Nos Très Chers Frères,

Nous ne vous apprenons pas une nouvelle du monde, en vous annonçant qu'il y aura prochainement une élection de Députés (d'officiers municipaux, de commissaires, etc.) Car d'abord c'est une chose que vous ne pouvez ignorer ; et c'est d'ailleurs un acte, qui intéresse avant tout la conscience.

Cet acte en effet est d'une haute importance pour la société religieuse, comme pour la société civile ; car il s'en suit pour